

**LETTRE D'ACCORD ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA  
FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME CONJOINT OMD EN  
GUINEE FORESTIERE POUR LA RELANCE DES DYNAMIQUES LOCALES (PC-GF)  
(GIN10/00049951)**

Monsieur le Gouverneur,

1. Je me réfère aux consultations entre le Gouvernement de la République de Guinée (ci-dessous appelé "le Gouvernement") et les autorités du PNUD à propos de la fourniture de services d'appui par le Bureau du PNUD de Conakry pour des programmes et projets sous exécution nationale. Le PNUD et le Gouvernement conviennent par cet accord que le Bureau du PNUD fournira des services d'appui à la demande du Gouvernement à travers l'Agent d'exécution représenté par le Gouvernorat de la Région Administrative de N'Zérékoré, partenaire de réalisation désigné pour le projet d'Appui au Programme Conjoint OMD en Guinée Forestière pour la relance des dynamiques locales (PC-GF) selon les conditions ci-après:
2. Le Bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui à l'exécution, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et les paiements directs. En fournissant ces services d'appui, le Bureau du PNUD doit veiller à renforcer la capacité du partenaire de réalisation afin de la rendre apte à entreprendre de telles activités directement. Les coûts impliqués par la fourniture de tels services seront supportés par le budget d'administration du Bureau de pays.
3. En outre, le Bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande du partenaire d'exécution, les services d'appui suivants pour la réalisation des activités :
  - a) l'assistance dans l'identification et le recrutement du personnel;
  - b) l'identification et la facilitation d'activités de formation, y compris la formation de courte durée et les séminaires;
  - c) l'acquisition de biens et services;
  - d) la planification et l'organisation des missions;
  - e) l'assistance dans le suivi et l'évaluation des activités prévues dans le plan de travail annuel;
  - f) l'identification de sous-traitants et l'organisation des appels d'offre;
  - g) l'accès aux systèmes d'information globale du PNUD, au réseau des bureaux de pays et aux systèmes spécialisés contenant des informations sur les opérateurs, tels que les fichiers de consultants et de fournisseurs de services de développement.
4. L'acquisition des biens et services et le recrutement du personnel affecté au projet par le Bureau du PNUD doivent suivre les règles, règlements, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être précisés dans une annexe au document de projet, selon le format figurant à l'appendice 1. Le PNUD procédera chaque trimestre au recouvrement du coût de fourniture des services d'appui à l'application (ISS) sur la base des frais réels ou de la commission de transaction en se référant à la liste des prix universels (UPL) pour les services. Ces coûts font partie intégrante de l'exécution du projet et doivent être payés sur la même ligne budgétaire que l'entrée du projet elle-même. En cas de changement des conditions applicables aux services

d'appui fournis par le Bureau de pays pendant la durée du projet, l'annexe est révisée par accord mutuel entre le Représentant Résident du PNUD et le partenaire de réalisation.

5. Les prévisions de l'Accord de base relatif à l'assistance du PNUD, signé entre le Gouvernement de la République de Guinée et le PNUD le 13 février 1975, en particulier la partie Privilèges et Immunités, s'appliqueront à la fourniture des services d'appui. Le Gouvernement gardera l'entière responsabilité du projet sous exécution nationale à travers le partenaire de réalisation désigné par lui. La responsabilité du bureau local du PNUD pour la fourniture des services d'appui ci-dessus sera limitée aux services détaillés dans le présent accord.
6. Toute réclamation ou dispute en rapport avec la fourniture de services d'appui par le Bureau de pays du PNUD, selon les termes de cette Lettre, sera traitée en accord avec les clauses de l'Accord standard de Base signé entre le Gouvernement et le PNUD.
7. La méthode et le type de recouvrement des coûts encourus par le Bureau de pays du PNUD dans la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus seront spécifiés à l'annexe du document de projet.
8. Le Bureau de pays du PNUD devra soumettre un rapport sur les services fournis et sur les coûts remboursés dans la fourniture de ces services, si approprié.
9. Toute modification des dispositions présentes sera effectuée par agrément mutuel écrit et signé par les parties prenantes.
10. Si vous êtes d'accord avec les clauses susmentionnées, je vous prie de bien vouloir renvoyer à notre bureau deux copies de cette lettre dûment signées par vous. Après votre signature, cette lettre constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD dans les termes et les conditions nécessaires pour la fourniture de services d'appui par le Bureau de pays pour le projet sous exécution nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma très haute considération.



**Signé au nom du PNUD**  
**Mme Aissatou Yao Yao**  
**Directeur Pays Adjoint Programme**  
**Date : le 16 novembre 2012**



**Pour le Gouvernement**  
**Le Gouverneur de la Région Administrative**  
**de N'Zérékoré**  
**Lancei CONDE**  
**Date : le 16 novembre 2012**



## APPENDICE 1

### DESCRIPTION DES SERVICES

*Code du projet : Ward GIN 00049951*

*Titre du Projet : Appui au Programme Conjoint OMD en Guinée Forestière pour la relance des Dynamiques locales (PC-GF)*

#### **Travaux devant être accomplis par l'organisme coopérant :**

Le PNUD, désigné comme organisme coopérant à la réalisation de ce programme, assistera le Gouvernement pour les tâches afférentes à la supervision et à l'évaluation des activités du projet sur le terrain, au recrutement d'experts nationaux et internationaux, à la signature de contrat de sous-traitance avec des ONGs et agences spécialisées et à l'organisation de formation, prévus dans les activités du Projet. Il fournira notamment les services d'appui ci-après:

- a) l'assistance dans l'identification et le recrutement du personnel;
- b) l'identification et la facilitation d'activités de formation, y compris la formation de courte durée et les séminaires;
- c) l'achat de biens et services;
- d) la planification et l'organisation des missions;
- e) l'assistance dans le suivi et l'évaluation des activités prévues dans le Projet;
- f) l'identification de sous-traitants et l'organisation d'appels d'offres.



APPENDICE 2

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL  
GUINEE – CONAKRY

Award Id: 00049951

Award Title: Appui au Programme Conjoint OMD en Guinée Forestière

Année : 2012

Date du rapport : 16 /11/ 2012

Identifiant du Projet et Extrants prévus	Principales activités	Délais d'exécution		Partie Responsable	Budget Planifié				
		Début	Fin		FOND	Donateur	Budget Description	Montant (US\$)	
00061420 Appui au Programme Conjoint OM	Administration et gestion	17/4/08	31/12/13	GUI- Exécution Nationale	PNUD	04000	PNUD	72200 Equipements et Fournitures	30 000,00
				GUI- Exécution Nationale	PNUD	04000	PNUD	71400 Contrats de Services individuels	120 000,00
				GUI- Exécution Nationale	PNUD	04000	PNUD	71600 Missions	45 000,00
				GUI- Exécution Nationale	PNUD	04000	PNUD	72100 Contrats avec les partenaires	50 000,00
	CPM Fonds Français	1/1/12	31/12/13	PNUD	PNUD	04000	PNUD	71600 Missions	10 000,00
				GUI- Exécution Nationale	FRA	30000	FRA	72100 Contrats avec les partenaires	706 992,00
				GUI- Exécution Nationale	FRA	30000	FRA	75100 Commodités/Administration	62 874,00
				GUI- Exécution Nationale	FRA	30000	FRA	72200 Equipment et Fournitures	97 269,00
				GUI- Exécution Nationale	FRA	30000	FRA	71400 Contrats de Services individuels	60 000,00
				GUI- Exécution Nationale	FRA	30000	FRA	71600 Missions	33 941,00
			PNUD	PNUD	30000	FRA	61300 Salaires & Post Adj Cst-IP Staff	50 000,00	

2012

Identifiant du Projet et Extrants prévus	Principales activités	Délais d'exécution		Partie Responsable	Budget Planifié				
		Début	Fin		FOND	Donateur	Budget Description	Montant (US\$)	
	DDR et consolidation de la paix	17/4/08	31/12/13	GUI- Exécution Nationale	04000	PNUD	72100	Contrats avec les partenaires	100 000,00
				PNUD	30000	PBF	75100	Commodités/Administration	14 000,00
	PBF volet insertion	20/12/11	31/12/12	PNUD	30000	PBF	75100	Commodités/Administration	21 000,00
				GUI- Exécution Nationale	30000	PBF	72100	Contrats avec les partenaires	366 930,00
				GUI- Exécution Nationale	30000	PBF	75100	Commodités/Administration	4 710,00
				GUI- Exécution Nationale	30000	PBF	72200	Equipements et Fournitures	56 800,00
				GUI- Exécution Nationale	30000	PBF	71400	Contrats de Services individuels	24 000,00
	PROMOJAT 2ème phase	1/10/10	31/12/12	GUI- Exécution Nationale	30000	PBF	74500	Dépenses diverses	12 560,00
				GUI- Exécution Nationale	04000	PNUD	72100	Contrats avec les partenaires	230 000,00
				PNUD	30079	EU	71100	Coût employé ALD	120 000,00
	Régionalisation appui	17/4/08	31/12/13	PNUD	30079	EU	75100	Commodités/Administration	25 000,00
				GUI- Exécution Nationale	30079	EU	72100	Contrats avec les partenaires	450 000,00
				GUI- Exécution Nationale	04000	PNUD	72200	Equipements et Fournitures	30 000,00
<b>TOTAL</b>				04000	PNUD	72100	Contrats avec les partenaires	75 000,00	
								<b>2 796 076,00</b>	
								<b>2 796 076,00</b>	



APPENDICE 2 (suite)

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL  
GUINEE – CONAKRY

Award Id: 00049951

Award Title: Appui au Programme Conjoint OMD en Guinée Forestière

Année : 2013

Date du rapport : 16 /11/ 2012

Identifiant du Projet et Extrants prévus	Principales activités	Délais d'exécution		Partie Responsable	Budget Planifié			
		Début	Fin		FOND	Donateur	Budget Description	Montant (US\$)
00061420 Appui au Programme Conjoint OM	Administration et gestion	17/4/08	31/12/13	GUI- Exécution Nationale	04000	PNUD	71400 Contrats de Services individuels	120 000,00
				GUI- Exécution Nationale	04000	PNUD	72100 Contrats avec les partenaires	150 000,00
				PNUD	04000	PNUD	61300 Salaires et autres charges du Staff	180 000,00
	CPM Fonds Français	1/1/12	31/12/13	GUI- Exécution Nationale	04000	PNUD	71600 Missions	30 000,00
				PNUD	30000	FRA	72100 Contrats	327 812,89
				PNUD	30000	FRA	61300 Salaires et autres charges du Staff	50 000,00
<b>TOTAL</b>								
<b>GRAND TOTAL</b>								
								<b>857 812,89</b>
								<b>857 812,89</b>

Handwritten mark